



Notice annuelle

Le 9 décembre 2015

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, la Banque Laurentienne du Canada peut, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs au plan d'affaires et aux objectifs financiers de la Banque. Les énoncés prospectifs formulés dans ce document sont destinés à aider les actionnaires et les analystes financiers à mieux comprendre la situation financière de la Banque et les résultats de ses activités à la date indiquée et pour les périodes closes à cette date, et pourraient ne pas être adéquats à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou soient inexacts. Quoique la Banque soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir que ces attentes s'avéreront exactes.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné qu'en raison de divers facteurs significatifs, les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, les changements aux conditions des marchés des capitaux, les changements des politiques monétaire, fiscale et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et la conjoncture économique en général, l'évolution des lois et de la réglementation, les changements à l'égard de la concurrence, les modifications apportées aux notes de crédit, la rareté des ressources humaines, l'évolution de l'environnement technologique, la capacité de réaliser les avantages anticipés de l'acquisition d'un portefeuille de prêts à l'investissement et la réaction des clients du vendeur à la transaction, ainsi que la capacité de la Banque de mettre en œuvre son plan de transformation. Enfin, la Banque prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » du rapport annuel de la Banque et les autres documents publics déposés par la Banque et disponibles sur le site www.sedar.com.

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par elle ou en son nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

TABLE DES MATIÈRES

1. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE.....	4
1.1 Nom, adresse et constitution	4
1.2 Liens intersociétés	4
2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ.....	5
2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices.....	5
3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	8
3.1 Description générale de l'activité	8
3.2 Informations complémentaires relativement aux activités de l'entreprise	8
3.3 Facteurs de risque.....	13
4. DIVIDENDES	13
5. STRUCTURE DU CAPITAL	14
5.1 Description générale de la structure du capital.....	14
5.2 Notations (attribuées par les agences de notation)	15
6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	18
6.1 Cours et volume des opérations	18
7. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	20
7.1 Nom, poste et titres détenus.....	20
7.2 Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions	22
8. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI	23
8.1 Poursuites	23
9. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	23
10. CONTRATS IMPORTANTS	23
11. INTÉRÊTS DES EXPERTS	23
11.1 Nom des experts.....	23
12. INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT	23
12.1 Mandat du comité d'audit	23
12.2 Composition du comité d'audit	23
12.3 Formation et expérience pertinentes.....	24
12.4 Politiques et procédures d'approbation préalable.....	26
12.5 Honoraires pour les services de l'auditeur externe (ventilés par catégorie).....	26
13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	27
ANNEXE A - Profil des activités au 31 octobre 2015	28
ANNEXE B - Mandat du comité d'audit.....	30

Note : À moins d'indication contraire, toute l'information contenue dans la présente notice annuelle est en date du 31 octobre 2015. Les références aux Rapports annuels sont des références aux rapports annuels de la Banque Laurentienne du Canada. Tous les documents auxquels il est fait référence dans la présente notice annuelle sont disponibles sur SEDAR (www.sedar.com) et sont incorporés à la présente notice annuelle par renvoi.

1. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

1.1 Nom, adresse et constitution

La dénomination sociale complète de l'émetteur est Banque Laurentienne du Canada (la « Banque »). Son siège social est situé au 1981, avenue McGill College, Montréal (Québec) Canada, H3A 3K3.

La Banque est constituée en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada). Elle fut fondée à Montréal en 1846 à titre de société mutuelle d'épargne. Elle est devenue une société par actions en vertu d'une charte octroyée le 27 avril 1871 aux termes d'une loi du Parlement du Canada concernant les banques d'épargne. La Banque était connue, avant le 28 septembre 1987, sous le nom de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal. C'est à cette date que la Banque est devenue une banque à charte de l'annexe II de la *Loi sur les banques* (Canada), aux termes de lettres patentes alors émises par le ministre des Finances du Canada. Le 1^{er} janvier 1994, la Société financière Desjardins-Laurentienne est devenue l'actionnaire majoritaire de la Banque suite à son acquisition de la société-mère de la Banque, La Corporation du Groupe La Laurentienne. Le 12 novembre 1997, la Société financière Desjardins-Laurentienne, qui détenait 57,5 % des actions ordinaires de la Banque, a vendu celles-ci par voie d'une distribution secondaire. De ce fait, la Banque est devenue une banque à charte de l'annexe I de la *Loi sur les banques* (Canada).

1.2 Liens intersociétés

Les principales filiales de la Banque sont :

- Assurance Banque Laurentienne inc.
- B2B Banque
 - B2B Banque Services financiers inc.
 - B2B Banque Services aux intermédiaires inc.
 - B2B Banque Services de valeurs mobilières inc.
 - B2B Trustco
- BLC Gestion de placements inc.
 - V.R. Holding Insurance Company Ltd
- BLC Services financiers inc.
- BLC Trust
- Trust La Laurentienne du Canada Inc.
- Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.
 - Capital Laurentienne (USA) inc.

La Banque détient, directement ou indirectement, 100 % des actions émises et en circulation de toutes ces filiales. Toutes ces filiales sont constituées ou prorogées au Canada en vertu d'une loi fédérale, à l'exception de B2B Banque Services financiers inc., B2B Banque Services aux intermédiaires inc. et B2B Banque Services de valeurs mobilières inc., qui sont constituées en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario), et de V.R. Holding Insurance Company Ltd, qui est constituée en vertu d'une loi de la Barbade.

2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices

Exercice financier 2013

En 2013, la Banque a réussi à enregistrer un résultat net ajusté record pour une septième année consécutive, malgré un environnement marqué notamment par la persistance de faibles taux d'intérêt, par des contraintes réglementaires plus importantes et par l'incertitude économique. La Banque a mis à profit son agilité, ainsi que sa stratégie ciblée et ses capacités d'exécution, tout comme elle a adapté ses stratégies pour soutenir sa croissance et son développement dans ses principaux secteurs d'affaires.

Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre au cours de cet exercice financier :

- Le 15 mars 2013, la Banque a racheté la totalité de ses actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 9, au prix de 25,00 \$ par action pour une contrepartie globale de 100 millions \$, afin d'optimiser sa structure de capital.
- Le 20 mars 2013, la Banque a annoncé la nomination de Mme Isabelle Courville au poste de présidente de son conseil d'administration.
- La Banque a établi un partenariat avec le Réseau FADOQ, le plus important regroupement de personnes de 50 ans et plus au Québec, et avec le Réseau des ingénieurs du Québec. Grâce à ces partenariats, la Banque utilise son offre initiale de cartes de crédit afin de proposer des services et produits financiers à de vastes bassins de clients potentiels.
- En juin 2013, une réorganisation a entraîné le transfert des activités touchant les PME des Services aux particuliers vers le secteur qui dessert les clients commerciaux.
- Le secteur d'activités Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux a élargi ses services à sa clientèle institutionnelle par l'ajout d'une équipe de syndication.
- En août 2013, la Banque a lancé un nouveau site transactionnel aux fonctionnalités accrues, qui a été bien accueilli par la clientèle.
- De nouvelles spécialisations ont été ajoutées à l'offre de produits et services destinés à notre clientèle commerciale, notamment dans le secteur manufacturier et le domaine de l'énergie et des infrastructures. Dirigées par des spécialistes possédant une expertise de chaque industrie, ces spécialisations ont été déployées dans l'ensemble du Canada.
- Le 1^{er} septembre 2013, B2B Banque a complété sa fusion avec la Compagnie de fiducie AGF, regroupant les activités des deux entreprises sous la bannière de B2B Banque. L'intégration des systèmes et du personnel a été complétée en 2014.
- En octobre 2013, la Banque a annoncé l'ajout de produits de crédit-bail à la gamme de solutions de financement offerte à ses clients commerciaux. L'expansion du crédit-bail offrait une nouvelle alternative de financement aux entreprises partout au Canada pour leurs équipements.

Des renseignements supplémentaires relatifs au développement de la Banque au cours de l'exercice financier 2013 se retrouvent aux pages 18 à 66 du Rapport annuel 2013.

Exercice financier 2014

L'exercice financier 2014 a été marqué par une solide performance financière notamment grâce à l'excellente qualité de crédit de la Banque et à la mise en œuvre efficace de stratégies entraînant une forte croissance des secteurs prioritaires.

Voici certaines des initiatives développées au cours de cet exercice financier :

- La Banque a annoncé le 25 mars 2014 qu'elle procéderait à un financement par prise ferme de 125 millions \$ en émettant 5 000 000 actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 13 conformes aux exigences de Bâle III, au prix de 25,00 \$ l'action. Ce financement a été complété le 3 avril 2014.
- Le 10 avril 2014, Valeurs mobilières Banque Laurentienne a organisé sa première conférence annuelle s'adressant aux investisseurs institutionnels, consacrée au segment des entreprises de petites capitalisations boursières. La tenue de cet événement est venue consolider le positionnement de Valeurs mobilières Banque Laurentienne comme firme de choix dans le créneau des petites capitalisations, où la firme a développé une solide spécialisation depuis plusieurs années.
- En mai 2014, B2B Banque a élargi son offre hypothécaire destinée aux courtiers par l'ajout de nouvelles solutions hypothécaires, soit les hypothèques alternatives et conventionnelles élargies à l'intention d'une clientèle aux profils d'emploi et de revenu variés.
- Le 15 juin 2014, la Banque a procédé au rachat de la totalité des 4 400 000 actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 10 émises et en circulation à un prix de 25,00 \$ l'action pour une contrepartie globale de 110 millions \$.
- À la fin de l'exercice financier 2014, l'intégration des sociétés acquises par B2B Banque était complétée.

La Banque et ses dirigeants ont également reçu les reconnaissances suivantes :

- En février, la Banque a été nommée dans l'édition 2014 du palmarès *Les meilleurs employeurs de Montréal* qui met à l'avant-scène 25 entreprises montréalaises offrant un environnement de travail enviable. Ce palmarès est une initiative de Médiacorp Canada qui mène également le renommé classement annuel *Le Top 100 des meilleurs employeurs au Canada*.
- Deux membres du comité de direction de la Banque, soit M. Réjean Robitaille, alors président et chef de la direction de la Banque ainsi que M. François Desjardins, alors président et chef de la direction de B2B Banque, se sont classés parmi les personnalités les plus influentes du milieu financier québécois, un prestigieux palmarès réalisé par le journal *Finance et Investissement* en février 2014.

Des renseignements supplémentaires relatifs au développement de la Banque au cours de l'exercice financier 2014 se retrouvent aux pages 17 à 64 du Rapport annuel 2014.

Exercice financier 2015

- En 2015, la Banque a enregistré un résultat net ajusté record pour une neuvième année consécutive, malgré un environnement d'affaires marqué par la persistance de bas taux d'intérêt et la faiblesse de la croissance économique. Les stratégies misant sur les services aux entreprises et sur le marché des conseillers financiers indépendants ont soutenu la croissance de des portefeuilles de prêts de la Banque. Toutefois, à la suite de l'examen stratégique complet de ses activités de détail réalisé au quatrième trimestre 2015, la Banque a révisé la valeur de son Unité de détail (qui englobe toutes les activités des succursales et les autres activités bancaires de détail au Québec) et comptabilisé une charge de 72,2 millions \$ qui est venu affecter les résultats comme présenté pour l'exercice.

De nombreuses initiatives ont été développées au cours de l'exercice financier :

- L'équipe de financement d'équipements a développé de nouvelles relations pour la Banque, bâtissant une solide filière de prêts potentiels et élargissant sa présence géographique avec de nouveaux directeurs de comptes en Nouvelle-Écosse, au Québec, en Ontario et en Alberta.
- L'équipe des services aux particuliers a modifié sa plateforme afin de respecter toutes les exigences réglementaires liées à la seconde et dernière phase du Modèle de relation client - conseiller adopté par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et approuvé par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.
- Le 12 août 2015, B2B Banque a fait l'acquisition d'un portefeuille de prêts à l'investissement de 603 millions \$ du Groupe Banque TD. Avec cette transaction, le portefeuille de prêts à l'investissement de B2B Banque s'élève à près de 5 milliards \$ et B2B Banque accueille plus de 5 000 nouveaux clients.
- En septembre 2015, la division de financement d'équipement de la Banque s'est associée à la Banque de développement du Canada (BDC) pour faciliter l'acquisition d'équipement pour les entreprises du secteur manufacturier du pays grâce à une offre de financement plus souple.
- En septembre 2015, la Banque a annoncé son intention de rembourser par anticipation, le 2 novembre 2015, la totalité des billets à moyen terme de série 2010-1 d'un montant de 250 millions \$ en circulation portant intérêt à 3,70 % et échéant le 2 novembre 2020. Le remboursement total a été effectué le 2 novembre tel qu'annoncé.
- Le secteur Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux a continué de miser sur une croissance graduelle et a franchi le cap des 3 milliards \$ d'actifs sous gestion.

La Banque a également reçu les reconnaissances suivantes :

- En mai dernier, la Banque a remporté deux prestigieux prix remis par VISA International à l'occasion des Global Service Quality Awards dans les catégories « Meilleur taux d'approbation des transactions » et « Efficacité du commerce électronique » au Canada. Ces prix reflètent la performance et l'efficacité remarquables de la Banque à cet égard.

Des renseignements supplémentaires relatifs au développement de la Banque au cours de l'exercice financier 2015 se retrouvent aux pages 11 à 59 du Rapport annuel 2015.

3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

3.1 Description générale de l'activité

La Banque Laurentienne du Canada est une institution bancaire pancanadienne. Elle gère un actif au bilan de près de 40 milliards \$, de même que des actifs administrés d'environ 42 milliards \$. Au 31 octobre 2015, la Banque comptait près de 3 600 employés sur une base équivalent temps plein.

Reconnue pour l'excellence de son service, sa simplicité et sa proximité, la Banque dessert un million et demi de clients dans des segments de marché où elle se positionne avantageusement. En plus d'occuper une place de choix auprès des consommateurs québécois, elle s'est bâtie une solide réputation à travers le Canada en matière de financement immobilier et commercial, grâce à ses équipes réparties dans plus de 28 bureaux en Ontario, au Québec, en Alberta, en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse. Sa filiale B2B Banque est, quant à elle, un leader canadien dans la fourniture de produits bancaires aux conseillers financiers et courtiers, alors que l'expertise et l'efficacité des services de courtage intégrés de Valeurs mobilières Banque Laurentienne sont largement reconnues à l'échelle du pays.

Au 31 octobre 2015, la Banque exploitait un réseau de 150 succursales et 406 guichets automatiques. Elle compte trois secteurs d'activités (Services aux particuliers et aux entreprises, B2B Banque et Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux).

Des renseignements supplémentaires, incluant de l'information financière, concernant les activités de la Banque, ses principaux marchés, produits et services et ses méthodes de distribution, se retrouvent à l'annexe de la présente notice annuelle ainsi qu'au rapport de gestion et aux états financiers consolidés aux pages 11 à 118 du Rapport annuel 2015.

3.2 Informations complémentaires relativement aux activités de l'entreprise

3.2.1 Marchés et concurrence

La Banque est solidement enracinée au Québec et est un joueur performant dans des marchés bien choisis ailleurs au Canada. La Banque a poursuivi son développement pancanadien et au 31 octobre 2015, 42 % des prêts totaux de la Banque et environ 50 % de sa rentabilité provenaient de l'extérieur du Québec. Elle se classe au septième rang des banques à charte canadiennes de l'Annexe I (*Loi sur les Banques*) sur la base des actifs.

L'industrie des produits et services financiers est une industrie à maturité dans laquelle se retrouvent plusieurs types de concurrents (notamment les banques à charte canadiennes, les banques étrangères, les sociétés de fiducie et de prêt, les coopératives de services financiers, les sociétés d'assurance, les sociétés de financement alternatif, les maisons de fonds communs de placement, les courtiers indépendants et les courtiers en valeurs mobilières). La Banque est en concurrence avec ceux-ci dans tous les secteurs de ses activités. En outre, l'évolution de la technologie a permis à de nouvelles entreprises de proposer des produits et des services qui étaient jusqu'ici offerts exclusivement par les banques. De même, l'offre de services en ligne ne cesse d'évoluer et vient modifier l'environnement concurrentiel.

Les principaux facteurs de différenciation entre les fournisseurs de produits et services financiers sont, entre autres, les taux et les prix offerts sur les produits et services, la qualité du service, la gamme et la flexibilité des produits et services, la proximité ainsi que la technologie utilisée.

3.2.2 Prêts

Afin d'encadrer les risques de crédit, la Banque s'est dotée de politiques de crédit et de politiques de gestion financière incluant des limites quant aux engagements maximums qui peuvent être pris envers un emprunteur individuel, un emprunteur commercial ou une institution financière.

À l'intérieur des limites fixées pour les crédits octroyés à des emprunteurs commerciaux, des sous-limites ont été établies afin d'encadrer les risques que la Banque est prête à prendre dans certains secteurs jugés plus risqués. Les sous-limites s'appliquent tant aux engagements individuels qu'aux engagements par secteur d'industries ou de produits.

Finalement, la Banque s'est donné des limites d'engagement de prêts par région. Ses politiques excluent la possibilité de consentir des prêts à des entités hors du Canada.

Toute exception aux politiques doit être approuvée par le comité de gestion des risques du conseil d'administration.

3.2.3 Développement de produits et services

Soucieuse de toujours offrir des produits et services répondant aux besoins de ses clients, la Banque évalue sur une base continue la pertinence de son offre de produits et effectue les recherches nécessaires pour en assurer l'optimisation. Le développement de ses produits s'effectue essentiellement à l'interne, grâce au savoir-faire des spécialistes de chaque secteur d'activité et d'experts en marketing, et constitue une activité fondamentale et régulière de la Banque.

3.2.4 Compétences et connaissances spécialisées

Le succès des activités d'une institution financière repose entre autres sur les compétences et l'expertise de son personnel. Conséquemment, le recrutement de ressources compétentes, la formation continue et le transfert de connaissances constituent des activités essentielles et cruciales à la performance de la Banque. Bien que le marché de l'emploi soit très concurrentiel, la qualité des conditions de travail qu'offre la Banque et les défis qu'elle propose lui permettent d'avoir accès aux ressources nécessaires à son bon fonctionnement. La compétence de son personnel constitue un atout certain pour la Banque.

3.2.5 Actifs incorporels

La Banque accorde une valeur importante à ses marques de commerce et autres droits de propriété intellectuelle. Elle a enregistré ou procédé à la demande d'enregistrement d'une variété de noms commerciaux et de marques de commerce. Elle effectue le suivi de ses droits en la matière, dont la durée et les répercussions sont variables.

Après avoir complété la révision stratégique de ses activités de détail au cours du quatrième trimestre de 2015, la Banque a revu la valeur comptable de certains de ses actifs afin de s'assurer qu'elle soit recouvrable et d'identifier les baisses de valeur. À la suite du test de dépréciation, une charge de dépréciation affectant l'Unité de détail a été enregistrée pour l'année financière prenant fin le 31 octobre 2015 à la rubrique *Dépréciation du goodwill, des logiciels et immobilisations incorporelles et d'immobilisations corporelles*. Cette charge comprenait 29,2 millions \$ au titre de la dépréciation du goodwill. La valeur recouvrable de l'Unité de détail a été déterminée sur la base de la valeur d'utilité selon les flux de trésorerie actualisés. Cette charge de dépréciation découle d'une combinaison de facteurs, y compris la pression continue exercée sur les marges nettes d'intérêt par la faiblesse persistante des taux d'intérêt et le contexte concurrentiel, les changements de comportement des consommateurs au fil de l'évolution de la technologie et du mode de vie, l'arrivée de nouveaux concurrents ainsi que le fardeau administratif plus lourd attribuable aux nouvelles mesures réglementaires.

Des renseignements supplémentaires concernant les actifs incorporels se retrouvent à la section « Goodwill, autres immobilisations incorporelles et autres actifs » aux pages 57 et 58 du Rapport annuel 2015 ainsi qu'à la note 10 « Goodwill » aux pages 89 et 90 du Rapport annuel 2015.

3.2.6 Dépendance économique

Par la nature de ses activités et de ses ressources, la Banque est généralement autonome au niveau de ses opérations. Elle a cependant conclu des ententes avec certains fournisseurs qui lui procurent des services stratégiques en impartition. Ainsi, la Banque a conclu des ententes avec des fournisseurs de technologies informatiques pour le traitement et l'exécution de plusieurs opérations liées à ses systèmes informatiques centraux. Toujours dans le domaine informatique, la Banque a confié certaines activités de développement, de maintien et d'entretien de ses applications bureautiques et spécialisées à certaines firmes de consultation en systèmes d'information.

3.2.7 Cycle des activités

De façon générale, les activités de la Banque suivent les cycles économiques et les fluctuations saisonnières lesquelles sont relativement faibles. Ainsi, le deuxième trimestre de l'année financière, qui compte moins de jours que les autres (soit 89 jours comparativement à 92 jours pour les trois autres trimestres) engendre des revenus nets d'intérêt moins élevés. Des renseignements supplémentaires à cet effet se retrouvent à la section « Analyse de l'évolution des résultats trimestriels » aux pages 24 et 25 du Rapport annuel 2015.

3.2.8 Protection de l'environnement

Les lois et règlements en matière d'environnement peuvent entraîner certains risques financiers. Dans ses procédures d'évaluation du crédit et d'acquisition d'actifs, la Banque prend donc en considération les questions environnementales afin de veiller à ce que ses intérêts soient raisonnablement protégés. Jusqu'à maintenant, les risques découlant des questions environnementales n'ont pas eu d'effets importants sur les activités ou les résultats de la Banque.

Par la nature des activités de la Banque, les exigences en matière de protection de l'environnement ont peu d'incidence. La Banque est cependant soucieuse de gérer adéquatement ses ressources de façon à limiter les impacts de ses activités sur l'environnement, en favorisant notamment le recyclage et l'utilisation optimale des ressources matérielles.

3.2.9 Réorganisations et changements à la direction

Au cours de l'année 2013, les changements suivants ont été apportés au comité de direction de la Banque :

- Le 2 mai 2013, M. Luc Bernard a quitté la Banque en tant que vice-président exécutif, Services financiers aux particuliers et PME Québec.
- Le 5 juin 2013, M. Gilles Godbout a pris la responsabilité des Services aux particuliers par intérim et a été nommé vice-président exécutif, Services aux particuliers et chef de la direction informatique.
- Aussi le 5 juin 2013, M. Stéphane Therrien s'est vu confier la responsabilité additionnelle des activités du groupe PME-Québec. Il supervise maintenant l'ensemble des activités auprès des clients commerciaux.

En 2014, la modification suivante a été apportée au comité de direction :

- Le 29 août 2014, M. François Desjardins, vice-président exécutif pour la Banque, s'est vu confier la responsabilité des Services aux particuliers, en plus de continuer d'assumer ses fonctions de président et chef de la direction de B2B Banque.

En 2015, plusieurs changements ont été apportés au comité de direction :

- Le 21 janvier 2015, M. Réjean Robitaille, président et chef de la direction de la Banque depuis décembre 2006, a annoncé son intention de prendre sa retraite, laquelle est effective depuis le 1^{er} novembre 2015.
- Le 26 février 2015, le conseil d'administration de la Banque a annoncé la nomination de M. François Desjardins au poste de chef de l'exploitation de la Banque et a également annoncé son intention de le nommer président et chef de la direction de la Banque de façon effective à compter du 1^{er} novembre 2015.

- Le 23 avril 2015, M. Michel C. Lauzon, vice-président exécutif et chef de la direction financière, a annoncé son intention de prendre sa retraite, laquelle est effective depuis le 1^{er} août 2015.
- Le 4 juin 2015, M. Stéphane Therrien a pris la responsabilité des Services aux particuliers pour ainsi devenir vice-président exécutif, Services aux entreprises et aux particuliers.
- Le 4 juin 2015, Mme Deborah Rose a été nommée présidente et chef de la direction de B2B Banque.
- Le 10 août 2015, M. François Laurin s'est joint à la Banque comme vice-président exécutif et chef de la direction financière.
- Le 5 octobre 2015, les changements suivants ont été apportés au comité de direction :
 - Mme Lorraine Pilon, vice-présidente exécutive, Affaires corporatives, Ressources humaines et Secrétaire et M. Pierre Minville, vice-président exécutif et chef de la gestion des risques ont quitté leurs fonctions à la Banque.
 - Suite à l'annonce de M. Gilles Godbout, vice-président exécutif et chef de la direction informatique, de son intention de prendre sa retraite à compter du mois d'avril 2016, Mme Deborah Rose, vice-présidente exécutive, Services aux intermédiaires pour la Banque, s'est vue confier la responsabilité de chef de la direction informatique en plus de continuer d'assumer ses fonctions de présidente et chef de la direction de B2B Banque.
 - Mme Susan Kudzman s'est jointe à la Banque à titre de vice-présidente exécutive, chef de la gestion des risques et Affaires corporatives.

De l'information relative à la nature et aux résultats des autres réorganisations importantes de la Banque ou de ses filiales est présentée à la rubrique « Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices » de la présente notice annuelle.

3.2.10 Politiques sociales

La Banque se préoccupe d'agir comme société socialement responsable et de contribuer au mieux-être de la collectivité. À chaque année, la Banque verse des dons importants à des organismes de bienfaisance et à des institutions assurant des services à la population. La Banque encourage aussi ses employés à s'impliquer dans leur communauté.

L'équité est un principe que la Banque met en pratique dans l'ensemble de ses activités. Soucieuse d'assurer à tous ses employés et à tous les candidats potentiels des opportunités d'emploi égales, la Banque a mis en place une politique d'équité en matière d'emploi. Plus de 50 % des gestionnaires de la Banque sont des femmes.

La Banque a également mis en place un comité sur la diversité ayant pour mandat de créer un environnement favorisant la diversité et l'inclusion. Le comité compte des représentants patronaux et syndicaux, des employés provenant de différents secteurs d'affaires ainsi que des personnes issues de quatre groupes cibles de diversité, soit les femmes, les minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées. Ils font évoluer de manière constante les pratiques de la Banque en gestion de la diversité.

3.3 Facteurs de risque

L'information relative aux facteurs de risque importants pour la Banque est présentée au Rapport annuel 2015, aux sections « Perspectives » aux pages 16 et 17, « Profil de risque et cadre de gestion des risques » aux pages 37 à 55 et à la note 25 « Instruments financiers - Gestion des risques » aux pages 111 à 113. Se référer à la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » à la page 2 de la présente notice annuelle.

4. DIVIDENDES

À l'égard des exercices financiers indiqués ci-dessous, la Banque a déclaré les dividendes suivants :

Dividendes déclarés			
	2015	2014	2013
	Par action en \$	Par action en \$	Par action en \$
Actions ordinaires	2,20	2,06	1,98
Actions privilégiées de catégorie A			
Série 9	-	-	0,75 (Note 1)
Série 10	-	0,98 (Note 2)	1,31
Série 11	1,00	1,00	0,91 (Note 3)
Série 13	1,08	0,48 (Note 4)	-

Note 1 : Les actions privilégiées de catégorie A, série 9 ont été rachetées le 15 mars 2013.

Note 2 : Les actions privilégiées de catégorie A, série 10 ont été rachetées le 15 juin 2014.

Note 3 : Les actions privilégiées de catégorie A, série 11 ont été émises le 18 octobre 2012. Le dividende initial était de 0,16 \$.

Note 4 : Les actions privilégiées de catégorie A, série 13 ont été émises le 3 avril 2014. Le dividende initial était de 0,22 \$.

Lors de sa réunion tenue le 5 décembre 2012, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,02 \$, ou 4 %, du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,49 \$ par action ordinaire.

Lors de sa réunion tenue le 5 juin 2013, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,01 \$, ou 2 %, du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,50 \$ par action ordinaire.

Lors de sa réunion tenue le 11 décembre 2013, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,01 \$, ou 2 %, du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,51 \$ par action ordinaire.

Lors de sa réunion tenue le 4 juin 2014, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,01 \$, ou 2 %, du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,52 \$ par action ordinaire.

Lors de sa réunion tenue le 10 décembre 2014, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,02 \$, ou 4 %, du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,54 \$ par action ordinaire.

Lors de sa réunion tenue le 3 juin 2015, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,02 \$, ou 4 %, du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,56 \$ par action ordinaire.

Restrictions

Les restrictions à la déclaration et au versement de dividendes sont décrites à la note 16 « Capital-actions » aux pages 92 à 95 du Rapport annuel 2015.

Politique

La Banque vise à payer un dividende sur ses actions ordinaires qui se situe dans une fourchette de 40 % à 50 % du résultat net par action. Le niveau de paiement de dividende sur actions ordinaires de la Banque pourra cependant se situer à l'extérieur de cette fourchette lorsque :

- la direction estime la mesure nécessaire afin de maintenir un capital optimal pour supporter les opérations de la Banque, tout en respectant les exigences réglementaires;
- le résultat net par action est affecté par le résultat d'opérations ou d'événements de nature non récurrente;
- le résultat net par action se situe à un niveau hors de la normale et les prévisions laissent entrevoir un retour du bénéfice net par action à un niveau normal.

Se référer à la section « Dividendes » à la page 37 du Rapport annuel 2015.

5. STRUCTURE DU CAPITAL

5.1 Description générale de la structure du capital

De l'information sur la structure du capital de la Banque est disponible à la section « Capitaux propres » à la page 31 ainsi qu'à la section « Gestion du capital » aux pages 33 à 37 du Rapport annuel 2015, de même qu'à la note 16 « Capital-actions » aux pages 92 à 95 du Rapport annuel 2015.

Les porteurs d'actions ordinaires ont droit, pour chaque action détenue, à un vote à toutes les assemblées des actionnaires, sauf les assemblées auxquelles seuls les porteurs d'actions privilégiées d'une ou de plusieurs séries ont le droit de voter en vertu de la loi. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes, à mesure que le conseil d'administration en déclare, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées. En cas de liquidation ou de dissolution de la Banque, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de participer proportionnellement à toute distribution du reliquat des biens de la Banque.

Les caractéristiques des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 11 et série 12 peuvent être consultées au supplément de prospectus daté du 11 octobre 2012 se rapportant au prospectus simplifié préalable de base daté du 10 octobre 2012, et plus particulièrement aux pages S-9 à S-17.

Les caractéristiques des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 13 et série 14 peuvent être consultées au supplément de prospectus daté du 27 mars 2014 se rapportant au prospectus simplifié préalable de base daté du 10 octobre 2012, et plus particulièrement aux pages S-7 à S-15.

5.2 Notations (attribuées par les agences de notation)

L'information relative aux notes de crédit attribuées par les agences de notation se retrouve aux tableaux ci-dessous ainsi qu'à la section « Notes de crédit » à la page 51 du Rapport annuel 2015.

Une notation ne vaut pas recommandation d'achat, de vente ni de maintien des positions et l'agence de notation qui l'a donnée peut la réviser ou la retirer en tout temps.

Des sommes ont été versées par la Banque aux agences de notation mentionnées ci-dessous, ou le seront vraisemblablement, aux fins d'obtenir des services de notation. Certaines autres sommes ont aussi été versées pour d'autres types de services fournis par ces agences au cours des deux dernières années.

Standard & Poor's (S&P)

Dépôts et dette à long terme	BBB	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation BBB se situe au quatrième rang de dix catégories de notation à long terme de S&P. ▪ Une notation BBB attribuée à une obligation indique qu'elle bénéficie de paramètres de protection adéquats. Toutefois, la possibilité est plus grande que des conditions économiques défavorables ou des changements de circonstances affaiblissent la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation. ▪ L'absence d'un symbole « + » ou « - » indique que la notation se situe dans le milieu de la catégorie.
Dette subordonnée	BBB-	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation BBB se situe au quatrième rang de dix catégories de notation à long terme de S&P. ▪ Une notation BBB attribuée à une obligation indique qu'elle bénéficie de paramètres de protection adéquats. Toutefois, la possibilité est plus grande que des conditions économiques défavorables ou des changements de circonstances affaiblissent la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation. ▪ Le symbole « - » indique que le titre doit être considéré comme appartenant à la tranche inférieure de la catégorie.

<p>Actions privilégiées</p>	<p>BB [P-3 selon l'échelle canadienne]</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation BB se situe au quatrième rang de neuf catégories de notation attribuées par S&P à des actions privilégiées selon son échelle de notation mondiale. La notation P-3 se situe au troisième rang de huit catégories de notation attribuées par S&P à des actions privilégiées selon son échelle de notation canadienne. ▪ La notation BB attribuée à une action [ou P-3 selon l'échelle canadienne] indique qu'elle est moins vulnérable en ce qui concerne le remboursement que d'autres titres spéculatifs. Cependant une action avec une notation BB doit composer avec une incertitude importante ou une exposition à des conditions commerciales, financières ou économiques défavorables, ce qui pourrait entraîner l'incapacité de l'émetteur de respecter son engagement financier à l'égard de cette action. ▪ L'absence d'un symbole « + » ou « - » ou d'une mention « (haut) » ou « (bas) » indique que la notation se situe dans le milieu de la catégorie.
<p>Actions privilégiées FPUNV [Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité]</p>	<p>BB- [P-3 (bas) selon l'échelle canadienne]</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation BB se situe au quatrième rang de neuf catégories de notation attribuées par S&P à des actions privilégiées selon son échelle de notation mondiale. La notation P-3 se situe au troisième rang de huit catégories de notation attribuées par S&P à des actions privilégiées selon son échelle de notation canadienne. ▪ La notation BB attribuée à une action [ou P-3 selon l'échelle canadienne] indique qu'elle est moins vulnérable en ce qui concerne le remboursement que d'autres titres spéculatifs. Cependant une action avec une notation BB doit composer avec une incertitude importante ou une exposition à des conditions commerciales, financières ou économiques défavorables, ce qui pourrait entraîner l'incapacité de l'émetteur de respecter son engagement financier à l'égard de cette action. ▪ Le symbole « - » ou la mention « (bas) » indique que les actions doivent être considérées comme appartenant à la tranche inférieure de la catégorie.
<p>Titres à court terme</p>	<p>A-2 [A-2 selon l'échelle canadienne]</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation A-2 se situe au deuxième rang de six catégories de notation attribuées par S&P à des obligations à court terme selon son échelle de notation mondiale et au quatrième rang de huit catégories de notation attribuées par S&P aux obligations à court terme selon son échelle de notation canadienne. ▪ Une notation A-2 attribuée à une obligation indique que la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation est satisfaisante. Toutefois, la sensibilité du débiteur aux changements de circonstances ou de conditions économiques est plus grande que celle des obligations ayant une notation plus élevée.

Le 16 octobre 2015, S&P a confirmé les notations de la Banque. Les notations sont assorties d'une perspective « stable ».

Une perspective de notation attribuée par S&P est une évaluation de l'évolution potentielle d'une note de crédit à long terme sur un horizon à moyen terme (en général de six mois à deux ans). Tout changement dans les conditions économiques ou financières est pris en considération dans la détermination d'une perspective de notation. Une perspective ne constitue pas nécessairement un signe avant-coureur d'un changement de note de crédit ou d'une intervention future. Les perspectives de notation déterminées par S&P et leur signification sont les suivantes :

- « Positive » signifie que la note pourrait être haussée
- « Négative » signifie que la note pourrait être abaissée
- « Stable » signifie qu'il est peu probable que la note change
- « En développement » signifie qu'une note pourrait être haussée ou abaissée

DBRS Limited (DBRS)

Dépôts et dette à long terme	A (bas)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation A se situe au troisième rang de dix catégories de notation à long terme de DBRS. ▪ Une obligation bénéficiant d'une notation A a une bonne qualité de crédit. La capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers est substantielle. Une obligation bénéficiant d'une notation A peut être sensible à des événements à venir, mais les facteurs négatifs pris en compte sont considérés comme gérables. ▪ La mention « (bas) » indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la sous-catégorie inférieure de la catégorie.
Dette subordonnée	BBB (haut)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation BBB se situe au quatrième rang de dix catégories de notation à long terme de DBRS. ▪ Une obligation bénéficiant d'une notation BBB a une qualité de crédit adéquate. La capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers est satisfaisante. Une obligation bénéficiant d'une notation BBB peut être vulnérable à des événements futurs. ▪ La mention « (haut) » indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la sous-catégorie supérieure de la catégorie.
Actions privilégiées	Pfd-3 (haut)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation Pfd-3 se situe au troisième rang de six catégories de notation attribuées par DBRS à des actions privilégiées. ▪ Des actions privilégiées bénéficiant d'une notation Pfd-3 présentent une qualité de crédit adéquate. Bien qu'elles offrent une protection des dividendes et du capital acceptable, leur émetteur est jugé plus susceptible de subir les contrecoups de conditions financières et économiques défavorables et d'autres conditions défavorables peuvent être présentes affectant ainsi sa capacité de respecter ses engagements. ▪ La mention « (haut) » indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la sous-catégorie supérieure.
Actions privilégiées FPUNV [Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité]	Pfd-3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation Pfd-3 se situe au troisième rang de six catégories de notation attribuées par DBRS à des actions privilégiées. ▪ Des actions privilégiées bénéficiant d'une notation Pfd-3 présentent une qualité de crédit adéquate. Bien qu'elles offrent une protection des dividendes et du capital acceptable, leur émetteur est jugé plus susceptible de subir les contrecoups de conditions financières et économiques défavorables et d'autres conditions défavorables peuvent être présentes affectant ainsi sa capacité de respecter ses engagements. ▪ L'absence d'une mention « (haut) » ou « (bas) » indique que la notation se situe dans le milieu de la catégorie.

Titres à court terme	R-1 (bas)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation R-1 se situe au premier rang de six catégories de notation à court terme de DBRS. ▪ Une obligation bénéficiant d'une notation R-1 présente une bonne qualité de crédit. La capacité de paiement du débiteur des obligations financières à court terme devenues exigibles est substantielle. La solidité financière n'est pas aussi forte que dans le cas des catégories supérieures. Bien que le débiteur puisse être vulnérable aux événements futurs, il démontre la capacité à pouvoir gérer les facteurs négatifs pris en compte. ▪ La mention « (bas) » indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la sous-catégorie inférieure de la catégorie.
----------------------	-----------	---

Le 29 octobre 2015, DBRS a confirmé les notations de la Banque. Les notations sont assorties de tendances stables.

Des tendances accompagnant les notations donnent des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question, les tendances tombant dans une des trois catégories suivantes : « positive », « stable » ou « négative ». La tendance accordée à une notation indique la direction que DBRS considère que la notation prend si les tendances se maintiennent ou, dans certains cas, à moins que l'émetteur ne relève les défis qui se présentent à lui. Une tendance positive ou négative n'est pas indicative de l'imminence de la modification d'une note. En général, les situations qui donnent lieu à l'attribution d'une tendance positive ou négative sont résolues au cours d'une période de douze mois.

6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

6.1 Cours et volume des opérations

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX).

<u>Variation des cours et volume des opérations</u>			
Banque Laurentienne du Canada (Actions ordinaires) Symbole : « LB » sur le TSX			
Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Novembre 2014	51,15	49,13	799 199
Décembre 2014	51,84	46,28	2 106 297
Janvier 2015	50,07	46,50	1 763 074
Février 2015	50,49	46,66	1 279 827
Mars 2015	49,66	46,84	1 966 499
Avril 2015	48,80	46,75	1 225 706
Mai 2015	48,76	47,46	809 024
Juin 2015	50,87	47,49	1 922 280
Juillet 2015	49,59	46,11	1 663 561
Août 2015	49,75	43,80	1 570 114
Septembre 2015	50,55	47,33	2 003 640
Octobre 2015	53,26	48,54	2 298 183
Total			19 407 404

Variation des cours et volume des opérations			
Banque Laurentienne du Canada (Actions privilégiées série 11) Symbole : « LB.PR.F » sur le TSX			
Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Novembre 2014	25,70	25,53	19 968
Décembre 2014	25,74	25,05	45 616
Janvier 2015	25,92	25,21	61 411
Février 2015	25,37	25,02	145 006
Mars 2015	25,30	24,70	258 330
Avril 2015	25,19	24,83	109 788
Mai 2015	25,35	24,92	34 844
Juin 2015	25,15	24,80	118 489
Juillet 2015	25,22	24,80	79 522
Août 2015	24,95	24,05	59 728
Septembre 2015	24,36	22,90	59 064
Octobre 2015	23,53	21,52	94 388
Total			1 086 154

Variation des cours et volume des opérations			
Banque Laurentienne du Canada (Actions privilégiées série 13) Symbole : « LB.PR.H » sur le TSX			
Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Novembre 2014	25,81	25,10	82 739
Décembre 2014	25,70	25,00	47 486
Janvier 2015	25,75	24,79	88 221
Février 2015	25,51	24,44	69 617
Mars 2015	25,20	24,55	77 715
Avril 2015	25,10	22,54	107 623
Mai 2015	24,95	23,56	73 683
Juin 2015	24,66	21,67	77 676
Juillet 2015	22,50	21,12	64 194
Août 2015	22,80	19,02	46 074
Septembre 2015	21,90	19,26	66 545
Octobre 2015	20,00	17,20	111 579
Total			913 152

7. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

7.1 Nom, poste et titres détenus

Au 31 octobre 2015, en tant que groupe, les administrateurs et membres de la haute direction de la Banque étaient, directement ou indirectement, véritables propriétaires ou exerçaient le contrôle ou une emprise sur 73 993 actions ordinaires de la Banque (représentant 0,26 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque).

Administrateurs

Les administrateurs de la Banque en date de la présente notice annuelle sont :

Nom	Lieu de résidence	Administrateur depuis	Principale occupation au cours des cinq dernières années
Lise Bastarache	Québec, Canada	2006	Économiste et administratrice de sociétés
Jean Bazin	Québec, Canada	2002 (et de 1990 à 2000)	Avocat-conseil, Dentons Canada s.e.n.c.r.l.
Richard Bélanger	Québec, Canada	2003	Président, Groupe Toryvel inc.
Michael T. Boychuk	Québec, Canada	2013	Administrateur de sociétés
Isabelle Courville (Présidente du conseil)	Québec, Canada	2007	Administratrice de sociétés
François Desjardins (Note 1)	Ontario, Canada	2015	Président et chef de la direction, Banque Laurentienne du Canada
Pierre Genest	Québec, Canada	2006	Président du conseil, SSQ, Société d'assurance-vie inc.
Michel Labonté	Québec, Canada	2009	Administrateur de sociétés
A. Michel Lavigne	Québec, Canada	2013	Administrateur de sociétés
Jacqueline C. Orange	Ontario, Canada	2008	Administratrice de sociétés
Michelle R. Savoy	Ontario, Canada	2012	Administratrice de sociétés
Jonathan I. Wener	Québec, Canada	1998	Président du conseil et chef de la direction, Société de portefeuille Canderel inc.
Susan Wolburgh Jenah (Note 2)	Ontario, Canada	2014	Administratrice de sociétés

Note 1 : M. François Desjardins a été nommé administrateur et président et chef de la direction de la Banque le 1^{er} novembre 2015.

Note 2 : Mme Susan Wolburgh Jenah a été nommée administratrice de la Banque en date du 9 décembre 2014.

Le mandat de tous les administrateurs se termine à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Banque ou lors de l'élection ou la nomination de leurs successeurs.

Tous les administrateurs de la Banque occupent leur poste actuel ou ont assumé des fonctions de direction dans les sociétés ou des sociétés associées au cours des cinq dernières années, à l'exception de M. Michael T. Boychuk qui était avant juillet 2015, président de Bimcor inc., de M. François Desjardins qui était, avant novembre 2015, chef de l'exploitation de la Banque, et, avant février 2015, vice-président exécutif de la Banque et président et chef de la direction de B2B Banque, de Mme Michelle R. Savoy, qui était, avant septembre 2011, présidente de Capital Guardian (Canada) Inc. et de Mme Susan Wolburgh Jenah, qui était avant novembre 2014, présidente et chef de la direction de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

La Banque compte trois comités du conseil d'administration, dont les membres sont les suivants :

Comité d'audit : Richard Bélanger (président), Lise Bastarache, Michael T. Boychuk, Isabelle Courville et Jacqueline C. Orange.

Comité de gestion des risques : Richard Bélanger, Michel Labonté (président), A. Michel Lavigne, Jonathan I. Wener et Susan Wolburgh Jenah.

Comité des ressources humaines et de régie d'entreprise : Jean Bazin (président), Isabelle Courville, Pierre Genest et Michelle R. Savoy.

Membres de la haute direction

Les membres de la haute direction de la Banque en date de la présente notice annuelle sont :

Nom	Poste	Lieu de résidence
François Desjardins	Président et chef de la direction	Ontario, Canada
Susan Kudzman	Vice-présidente exécutive, chef de la gestion des risques et Affaires corporatives	Québec, Canada
François Laurin	Vice-président exécutif et chef de la direction financière	Québec, Canada
Deborah Rose	Vice-présidente exécutive, Services aux intermédiaires et chef de la direction informatique, Banque Laurentienne et présidente et chef de la direction, B2B Banque	Ontario, Canada
Stéphane Therrien	Vice-président exécutif, Services aux entreprises et aux particuliers	Québec, Canada
Michel C. Trudeau	Vice-président exécutif, Marchés des capitaux, Banque Laurentienne et président et chef de la direction, Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	Québec, Canada

Voici les principaux postes occupés par chacun des membres de la haute direction de la Banque au cours des 5 dernières années outre le poste mentionné ci-dessus :

- M. François Desjardins était, avant novembre 2015, chef de l'exploitation de la Banque. Avant février 2015, il était vice-président exécutif de la Banque et président et chef de la direction de B2B Banque.
- Mme Susan Kudzman était, avant juin 2015, première vice-présidente, Ressources humaines de la Banque. Avant mars 2013, elle était membre du partenariat et leader du groupe de gestion des risques de Mercer (Montréal). Avant mai 2010, Mme Kudzman était première vice-présidente et chef de la gestion des risques de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Depuis janvier 2013, elle est également administratrice de sociétés.
- M. François Laurin était, avant août 2015, chef de la direction financière de Bio Amber inc. Avant janvier 2015, il était chef de la direction financière de Alderon Iron Ore Corp. Avant juin 2013, M. Laurin était administrateur et président et chef de la direction de Cap-Ex Iron Ore Ltd, et avant mai 2011, il était chef de la direction financière de Mines de fer Consolidated Thomson Inc.
- Mme Deborah Rose était, avant juin 2015, chef de l'exploitation de B2B Banque. Avant septembre 2014, elle était première vice-présidente, Opérations et solutions d'affaires de B2B Banque. Entre avril 2010 et octobre 2011, elle était présidente de Rose Financial Services Consulting. Avant avril 2010, elle était première vice-présidente, Opérations de IFDS Canada Ltd.
- M. Stéphane Therrien était, avant septembre 2011, premier vice-président et chef de la direction commerciale de GE Capital Canada.
- M. Michel C. Trudeau était, avant novembre 2011, premier vice-président, Marchés des capitaux de la Banque et président et chef de la direction de Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.

7.2 Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

Basé sur les informations fournies par M. Michael T. Boychuk, celui-ci était administrateur de Yellow Média inc., lorsque cette société a annoncé une restructuration de son capital le 23 juillet 2012. La mise en œuvre de la restructuration du capital a pris effet le 20 décembre 2012 et a été mise en œuvre au moyen d'un plan d'arrangement approuvé par le tribunal en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Basé sur les informations fournies par Mme Michelle R. Savoy, celle-ci était administratrice de la société 2172079 Ontario inc., une société fermée opérant une franchise de restaurant, lorsque cette société a fait une cession de tous ses biens, le 3 décembre 2013, au profit de ses créanciers conformément à l'article 49 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada).

8. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

8.1 Poursuites

L'information pertinente relative aux poursuites judiciaires impliquant la Banque se retrouve à la note 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » aux pages 116 à 118 du Rapport annuel 2015.

9. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la Banque est Services aux investisseurs Computershare inc. Les registres des transferts de chaque catégorie de titres de la Banque sont maintenus à Canton, Massachusetts (États-Unis).

10. CONTRATS IMPORTANTS

Une entente a été signée le 14 octobre 2011 entre la Banque et Placements Mackenzie pour la distribution de fonds communs de placement Mackenzie. Selon l'entente, la Banque devenait distributeur principal d'une famille de fonds communs de placement Mackenzie à compter de la mi-janvier 2012.

Tous les contrats importants sont disponibles sur SEDAR (www.sedar.com).

11. INTÉRÊTS DES EXPERTS

11.1 Nom des experts

L'auditeur externe de la Banque est Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. L'auditeur externe a confirmé qu'il est indépendant conformément aux règles de déontologie applicables.

12. INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT

12.1 Mandat du comité d'audit

Le mandat du comité d'audit se retrouve à l'annexe B jointe à la présente notice annuelle.

12.2 Composition du comité d'audit

Le comité d'audit de la Banque est composé de :

Richard Bélanger, président
Lise Bastarache
Michael T. Boychuk
Isabelle Courville
Jacqueline C. Orange

Selon l'évaluation effectuée par le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise, chacun des membres du comité est indépendant et possède des compétences financières au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

12.3 Formation et expérience pertinentes

Richard Bélanger, FCPA, FCA – M. Bélanger est président de Groupe Toryvel inc., de Doryfor inc. et de Terminal exécutif de Québec inc., commandité de Terminal 611, s.e.c. Avant juin 2004, il était premier vice-président, Opérations de l'Est et Développement des affaires de Canfor Corporation. Il a également été, entre autres, président et chef de la direction de Bois Daaquam inc. et président du conseil et chef de la direction de Produits forestiers Anticosti inc. De 1982 à 1992, il a été associé-directeur du cabinet de comptables agréés Bélanger, Girard, Lavoie, Mooney, qu'il a fondé, après avoir agi comme vérificateur pour le cabinet de comptables Raymond, Chabot, Martin, Paré.

M. Bélanger est comptable professionnel agréé depuis 1980. Il a reçu le titre de membre d'honneur (Fellow) et le Prix Émérite de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec en 2004. De mars 1997 à mai 2012, il a été membre du conseil d'administration et du comité d'audit de Stella-Jones inc., une société inscrite en bourse. Il est également administrateur indépendant principal du conseil d'administration, membre du comité de gouvernance, d'éthique et de rémunération et membre du comité d'audit de Groupe WSP Global inc., une entité inscrite en bourse. M. Bélanger est membre du conseil d'administration et du comité d'audit de la Banque depuis le 20 mars 2003 et président du comité d'audit depuis le 7 mars 2006. Il est également membre du comité de gestion des risques.

Lise Bastarache - Mme Bastarache était, jusqu'en janvier 2005, vice-présidente régionale, RBC Gestion privée pour la région du Québec. Elle a joint le service économique de RBC Groupe financier en 1996, où elle a occupé le poste d'économiste en chef déléguée avant de se joindre au groupe des entreprises commerciales en 2000 comme analyste. Mme Bastarache est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal et d'une scolarité de doctorat en sciences économiques de l'Université McGill. À titre d'analyste pour le groupe des entreprises commerciales de RBC, elle a analysé les états financiers de plusieurs entreprises d'envergure. De plus, en sa qualité de vice-présidente, RBC Gestion privée, Mme Bastarache était l'ultime responsable des contrôles internes et du processus d'élaboration de l'état des résultats de sa division.

Mme Bastarache est membre du conseil d'administration et membre du comité d'audit de Groupe Jean Coutu (PJC) inc. depuis 2003 et membre du conseil des fiduciaires et membre du comité d'audit de Chartwell Retirement Residences depuis 2005. Elle a également été membre du conseil d'administration d'Énergie NB de 2004 à 2007 et membre du conseil des gouverneurs et présidente du comité des finances de l'Université de Moncton de 2004 à 2013.

Michael T. Boychuk, FCPA, FCA – M. Boychuk est administrateur de sociétés. De juillet 2009 jusqu'à sa retraite en juin 2015, il était président de Bimcor inc., gestionnaire de placements des caisses de retraite des compagnies du groupe Bell Canada. De 1999 à 2009, M. Boychuk était premier vice-président et trésorier de BCE inc./Bell Canada, responsable pour l'ensemble des activités de trésorerie, de la sécurité corporative, de l'environnement et du développement durable et des caisses de retraite des compagnies du groupe BCE.

M. Boychuk est comptable professionnel agréé depuis 1979. Il a reçu le titre de membre d'honneur (Fellow) de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec en 2012. M. Boychuk est également membre du conseil des gouverneurs et membre du comité d'audit de l'Université McGill depuis 2006 ainsi que président du comité depuis 2012. Il est également membre du conseil consultatif international de la Faculté d'administration de cette université. M. Boychuk est membre du conseil d'administration et président du comité d'audit de GDI Services aux immeubles inc. depuis mai 2015 et membre du conseil d'administration et membre du comité d'audit de Telesat Canada depuis juillet 2015. Il a également été président du comité d'audit de Yellow Média inc. de 2004 à 2009 et de janvier à décembre 2012.

Isabelle Courville – Mme Courville est administratrice de sociétés. Elle siège au conseil d'administration de la Banque depuis le 6 mars 2007 et occupe le poste de présidente du conseil depuis le 19 mars 2013. De 2011 à 2013, Mme Courville était présidente d'Hydro-Québec Distribution et, de 2007 à 2011, présidente d'Hydro-Québec TransÉnergie. De 2003 à 2006, elle a été présidente du Groupe Grandes entreprises de Bell Canada et, de 2001 à 2003, présidente et chef de la direction du Groupe Bell Nordiq (Télébec-Northern Tel).

Mme Courville est ingénieure et avocate de formation. À titre de présidente et de présidente et chef de la direction, Mme Courville a acquis une vaste expérience tant au sein de sociétés cotées en bourse et réglementées qu'auprès de sociétés d'État. Elle a dirigé des entreprises possédant les plus hauts standards de gouvernance où elle a acquis une solide compétence au niveau de l'analyse et de la présentation des états financiers ainsi qu'au niveau des règles de divulgation de l'information financière. Mme Courville est membre du conseil d'administration et membre du comité de rémunération de Groupe TVA inc., membre du conseil d'administration et présidente du comité d'audit de Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, ainsi que membre non-votante du conseil d'administration de Veolia Environnement.

Jacqueline C. Orange – Mme Orange est administratrice de sociétés et siège au conseil d'administration et au comité d'audit de la Banque depuis le 11 mars 2008. De 1996 à 2005, elle était présidente et chef de la direction de Placements Épargne Canada, un organisme de service spécial du ministère fédéral des Finances, où elle était responsable d'actifs de 22 milliards \$ et de plus de 3 milliards \$ de ventes annuelles. Durant les 17 années précédentes, elle a occupé plusieurs postes exécutifs de responsabilité croissante dans les domaines bancaires, des fiducies et de l'assurance. Mme Orange est membre du comité d'examen indépendant de First Trust Portfolios Canada. De 2010 à 2015, elle a été membre du conseil d'administration des Experts-comptables de la province de l'Ontario et de 2013 à 2015, présidente du comité d'audit de la société. Elle a également été membre du conseil des gouverneurs de l'Université de Toronto de 1999 à 2008, et en a présidé le conseil d'affaires de 2003 à 2007 (le comité de vérification de l'Université faisait rapport au conseil d'affaires, qui révisait et approuvait les états financiers).

Mme Orange est détentriche d'une maîtrise en administration des affaires du Richard Ivey School of Business, University of Western Ontario. En 2008, Mme Orange a reçu la mention d'administratrice IAS.A par l'Institut des administrateurs de sociétés, en plus d'avoir complété le programme de perfectionnement des administrateurs à la Rotman Business School de l'Université de Toronto.

12.4 Politiques et procédures d'approbation préalable

La Banque s'est dotée d'une politique visant à encadrer les services pouvant être rendus par son auditeur externe. Cette politique s'applique à la Banque et à ses filiales et précise les procédures d'approbation préalable des services non liés à l'audit rendus par l'auditeur externe. La politique interdit normalement à la Banque d'engager son auditeur externe pour fournir certains services non liés à l'audit, dont notamment les services liés à la tenue des livres comptables ou d'autres services liés aux états financiers, à la conception et à l'implantation de système d'information financière, aux services d'évaluation, d'actuariat, d'audit interne, de banque d'investissement, aux fonctions de gestion ou de ressources humaines et aux services juridiques. La politique permet toutefois à la Banque de retenir les services de l'auditeur externe pour d'autres services non liés à l'audit seulement si les services ont été approuvés au préalable par le comité d'audit. De plus, la politique prévoit certaines restrictions relatives à l'embauche de personnel ayant travaillé pour l'auditeur externe.

12.5 Honoraires pour les services de l'auditeur externe (ventilés par catégorie)

Le tableau suivant présente par catégorie les honoraires facturés par l'auditeur externe Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour les exercices terminés les 31 octobre 2015 et 2014.

Catégorie d'honoraires	2015 (\$)	2014 (\$)
Honoraires d'audit	2 017 000	2 141 000
Honoraires pour services liés à l'audit	792 000	408 000
Honoraires pour services fiscaux	111 000	96 000
Autres honoraires	12 000	117 000
Total	2 932 000	2 762 000

« **Honoraires d'audit** » incluent les honoraires totaux de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour l'audit des états financiers consolidés annuels, les examens des états financiers intermédiaires, ainsi que les audits et dépôts réglementaires à l'égard de prospectus et d'autres documents de placement.

« **Honoraires pour services liés à l'audit** » incluent le total des honoraires de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour des services de certification ou d'autres services liés accomplis traditionnellement par les auditeurs indépendants, dont principalement certains services liés à la production de rapports portant sur l'efficacité des contrôles internes exigés à des fins contractuelles ou commerciales, l'audit de diverses fiducies et autres entités exigé dans le contexte de la titrisation de créances hypothécaires, ainsi que les honoraires relatifs aux consultations portant sur les normes de comptabilité et de divulgation financière.

« **Honoraires pour services fiscaux** » incluent les honoraires totaux de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour des conseils d'ordre fiscal, autre que le temps consacré à la revue des impacts fiscaux dans le cadre des audits et examens portant sur les états financiers.

« **Autres honoraires** » incluent le total des honoraires de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour tous les services autres que ceux mentionnés ci-dessus, notamment les services d'assistance visant l'amélioration de processus de crédit et l'amélioration de systèmes de gestion de la trésorerie.

13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires concernant la Banque sont disponibles sur SEDAR (www.sedar.com).

On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Banque et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de plans de rémunération sous forme de titres de participation, le cas échéant, dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque concernant sa dernière assemblée générale annuelle à laquelle il y a eu élection d'administrateurs.

Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers et le rapport de gestion établis pour le dernier exercice de la Banque.

Des exemplaires de la présente notice annuelle, du Rapport annuel 2015 et de la dernière circulaire de sollicitation de procurations de la direction peuvent être obtenus auprès du Secrétariat corporatif de la Banque, 1981, avenue McGill College, 20^e étage, Montréal (Québec) H3A 3K3.

ANNEXE A
Profil des activités au 31 octobre 2015

Activité	Particuliers et entreprises	B2B Banque	Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux	Autres
Profil	Offre complète de produits et services financiers pour les particuliers par l'entremise de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 150 succursales ▪ 406 guichets automatiques, avec un positionnement exclusif dans le métro de Montréal et avec l'Agence métropolitaine de transport Financement immobilier destiné à des promoteurs et financement commercial pour des PME par l'entremise de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 28 bureaux en Colombie-Britannique, en Alberta, en Nouvelle-Écosse, en Ontario et au Québec 	Produits et services financiers offerts par l'intermédiaire d'un réseau de 29 000 conseillers financiers et de courtiers partout au Canada	Activités de marchés des capitaux de la Banque; services de courtage intégrés destinés aux particuliers et aux investisseurs institutionnels offerts par l'entremise de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 16 bureaux au Québec, en Ontario et au Manitoba 	Services de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Trésorerie et Finances ▪ Gestion intégrée des risques ▪ Affaires corporatives et Ressources humaines ▪ Technologies de l'information
Nombre d'employés (en équivalent temps plein)	Environ 2 150	Environ 740	Environ 230	Environ 500

Activité	Particuliers et entreprises	B2B Banque	Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux	Autres
Sommaire des produits et services offerts	<p><i>Particuliers</i></p> <p>Produits transactionnels, solutions hypothécaires, prêts, marges de crédit, produits d'investissement (certificats de placement garantis, dépôts à terme, fonds communs de placement, etc.), cartes de crédit VISA, cartes de débit et assurance-crédit</p> <p><i>Entreprises</i></p> <p>Financement immobilier de propriétés commerciales et services bancaires commerciaux à l'intention d'entreprises à l'échelle du Canada</p> <p>Solutions de financement à court et long termes, produits d'investissement, services transactionnels, cartes de crédit Visa, services électroniques, transactions de change et règlement de transactions internationales</p> <p>Financement d'équipement par plusieurs moyens, notamment, par voie de crédit rotatif, crédit-bail et contrat de vente conditionnelle</p>	<p>Produits bancaires aux particuliers, notamment des prêts à l'investissement, des prêts hypothécaires résidentiels, des comptes à intérêt élevé, des certificats de placement garantis et des comptes et services de placement offerts par l'intermédiaire d'un réseau de conseillers financiers et de courtiers</p>	<p>Institutionnel – Revenu fixe</p> <p>Recherche et négociation de titres gouvernementaux et corporatifs</p> <p>Financement de gouvernements et de corporations</p> <p>Institutionnel – Actions</p> <p>Recherche et négociation de titres de sociétés à petite capitalisation pour les gestionnaires de portefeuilles</p> <p>Financement de sociétés à petite capitalisation</p> <p>Services aux particuliers</p> <p>Conseil, négociation et recherche, ainsi que Programme immigrants-investisseurs</p> <p>Services aux institutions</p> <p>Gamme complète de services administratifs d'arrière guichet</p>	

ANNEXE B

Mandat du comité d'audit

1. Constitution

Le comité d'audit (le « comité ») est constitué par le conseil d'administration de la Banque afin d'appuyer le conseil dans l'exercice de ses fonctions en matière de surveillance, de communication et de divulgation. Le comité doit revoir son mandat annuellement.

2. Nomination et composition

Le comité se compose d'au moins trois administrateurs.

Le conseil d'administration désigne, lors de la réunion du conseil qui suit l'assemblée annuelle, les administrateurs qui forment le comité et le président du comité. La majorité des membres du comité doit être constituée d'administrateurs qui n'appartiennent pas au groupe de la Banque. Aucun employé ou dirigeant de la Banque ou d'une filiale de celle-ci ne peut être membre du comité. Tous les membres du comité doivent rencontrer les exigences d'indépendance établies par le conseil et posséder des compétences financières prévues par le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

Les membres du comité demeurent en fonction jusqu'à la réunion du conseil qui suit la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, à moins qu'ils ne soient remplacés dans l'intervalle par décision du conseil.

3. Rémunération

Les membres du comité reçoivent pour leurs services la rémunération qui est déterminée par résolution du conseil.

4. Réunions

Le comité se réunit au moins une fois par trimestre.

Les réunions du comité peuvent être tenues sans avis, pourvu que les membres renoncent à tel avis, aussi souvent que les membres le jugent à propos et à l'endroit qu'ils déterminent.

Le président du comité, le président et chef de la direction, le chef de la direction financière, le responsable de l'audit interne et l'auditeur externe peuvent demander à ce qu'une réunion soit convoquée.

L'auditeur externe reçoit avis des réunions du comité et peut y assister s'il le désire.

5. Quorum

Le quorum aux réunions du comité est constitué de la majorité des membres.

6. Président

Le président du comité, tel que désigné par le conseil d'administration, préside les réunions du comité. En son absence, les membres présents peuvent élire parmi eux un président pro tempore.

L'auditeur externe, le responsable de l'audit interne et le responsable de la gestion du risque réglementaire peuvent communiquer directement avec le président du comité.

7. Procédure

La procédure aux réunions du comité est la même que celle suivie aux réunions du conseil d'administration.

8. Pouvoirs du comité

Dans le cadre de son mandat, le comité peut, s'il le juge opportun :

- a) convoquer une réunion des administrateurs;
- b) communiquer avec, ou rencontrer en séance privée, tout cadre ou employé de la Banque, de même que ses auditeurs interne et/ou externe; et
- c) faire appel à des ressources externes et indépendantes de la Banque et en fixer et payer la rémunération, conformément à la politique du conseil d'administration sur l'utilisation d'aviseurs externes par les administrateurs.

9. Secrétaire

Le secrétaire de la Banque ou tout autre cadre désigné par le président de la Banque accomplit, en regard du mandat du comité, les fonctions de secrétaire ainsi que celles que lui confie le président du comité.

10. Fonctions

Le comité s'acquitte de ses obligations réglementaires ainsi que les fonctions suivantes qui lui sont déléguées par le conseil et toutes autres fonctions qui peuvent lui être déléguées de temps à autre par le conseil :

10.1 Fonctions de surveillance

À l'égard de l'auditeur externe :

10.1.1 recommander au conseil la nomination ou la destitution de l'auditeur externe;

10.1.2 s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources de l'auditeur externe, réviser et, le cas échéant, approuver l'étendue de sa mission ainsi que la lettre de mission et recommander sa rémunération au conseil;

- 10.1.3 s'assurer de la compétence et de l'indépendance de l'associé du cabinet d'audit externe responsable de la mission auprès de la Banque et s'assurer de sa rotation périodique;
- 10.1.4 approuver le plan d'audit externe et s'assurer que sa portée est adéquate, qu'il est fondé sur les risques et qu'il traite des enjeux les plus importants;
- 10.1.5 approuver la politique de surveillance de l'auditeur externe;
- 10.1.6 approuver la politique relative à l'approbation des services fournis par l'auditeur externe (y compris les services non liés à l'audit), ainsi qu'à l'embauche d'associés, employés, ex-associés et ex-employés de l'auditeur externe;
- 10.1.7 déterminer si une évaluation complète périodique de l'auditeur externe est nécessaire;
- 10.1.8 divulguer le résultat de l'évaluation annuelle de l'auditeur externe, ainsi que le processus suivi et les critères utilisés menant à cette évaluation;

À l'égard de l'information financière :

- 10.1.9 surveiller l'intégrité et la qualité des états financiers et s'assurer que les pratiques comptables de l'institution sont prudentes et convenables;
- 10.1.10 discuter avec l'auditeur externe de la qualité des états financiers et s'assurer que ceux-ci présentent fidèlement la situation financière, les résultats et les flux de trésorerie de la Banque;
- 10.1.11 discuter avec la direction et l'auditeur externe des résultats de l'audit, des états financiers et des documents connexes, du rapport d'audit et de toute préoccupation connexe de l'auditeur externe;
- 10.1.12 rencontrer périodiquement l'auditeur externe, en l'absence de la direction, pour comprendre toutes les questions qui peuvent avoir été soulevées au cours de rencontres de l'auditeur avec la direction dans le cadre de l'audit et la façon dont ces questions ont été résolues, et pour déterminer dans quelle mesure les pratiques comptables utilisées par la Banque sont appropriées compte tenu de l'importance de l'élément;
- 10.1.13 revoir la lettre de recommandation de l'auditeur externe qui suit l'audit annuel et les suivis qui y sont donnés, les changements importants aux politiques comptables, les principaux jugements de valeur qui sont à la base des rapports financiers et la façon dont ces rapports sont rédigés;
- 10.1.14 réviser les états financiers annuels, les rapports financiers intermédiaires, les rapports de gestion et les communiqués concernant les résultats annuels et intermédiaires, la notice annuelle et tout relevé précisé par les autorités réglementaires avant leur publication et en recommander l'adoption par le conseil;
- 10.1.15 vérifier tous placements et opérations susceptibles de nuire à la bonne situation financière de la Banque et portés à son attention par l'auditeur externe ou l'auditeur interne ou un dirigeant, incluant les prêts prévus à l'article 328 de la *Loi sur les banques*, et rencontrer l'auditeur externe pour en discuter;
- 10.1.16 recommander au conseil la déclaration de dividendes et revoir le communiqué de presse y afférant;
- 10.1.17 réviser les états financiers annuels des filiales supervisées par le Bureau du Surintendant des institutions financières (Canada) et en recommander l'adoption par les conseils d'administration de chacune des filiales;
- 10.1.18 le cas échéant, réviser et approuver les transferts d'impôt entre la Banque et ses filiales;
- 10.1.19 réviser et approuver les états financiers des régimes de retraites offerts par la Banque à ses employés;

À l'égard de la fonction d'audit interne :

- 10.1.20 approuver la charte de la fonction d'audit interne;
- 10.1.21 approuver la sélection du responsable de l'audit interne et s'assurer de sa compétence et son indépendance;
- 10.1.22 s'assurer que les activités d'audit interne ont un degré d'indépendance, un statut et une visibilité suffisantes et qu'elles font l'objet d'examen périodiques;
- 10.1.23 approuver le plan d'audit interne et s'assurer que sa portée est adéquate, qu'il est fondé sur les risques et qu'il traite des enjeux les plus importants, et que sa fréquence d'examen est adéquate;
- 10.1.24 discuter avec le responsable de l'audit interne de ses constatations et recommandations importantes et en effectuer le suivi;
- 10.1.25 examiner périodiquement le rendement du responsable de l'audit interne;

À l'égard des contrôles internes :

- 10.1.26 s'assurer que la direction mette en place des systèmes appropriés de contrôles internes et de gestion de l'information; revoir, évaluer et approuver ces systèmes et s'assurer de leur intégrité et de leur efficacité, incluant les éléments faisant partie de toute certification exigée par la réglementation;
- 10.1.27 rencontrer l'auditeur externe, le responsable de la fonction de l'audit interne ainsi que la direction pour discuter de l'efficacité des systèmes de contrôles internes et d'information de gestion mis en place ainsi que des mesures prises pour rectifier les faiblesses et défaillances importantes relevées;
- 10.1.28 s'assurer que la direction établisse des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues au sujet de la comptabilité et des contrôles comptables internes ou d'audit et concernant l'envoi par les employés, sous le couvert de l'anonymat, de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit;
- 10.1.29 approuver la politique sur le traitement des plaintes et commentaires portant sur les pratiques douteuses en matière comptable et en assurer le respect;

À l'égard des organismes de surveillance :

- 10.1.30 rencontrer les autorités réglementaires, discuter de leurs constatations et recommandations et en effectuer le suivi.

10.2 Fonctions de communication et de divulgation

- 10.2.1 approuver la façon dont les actionnaires et autres parties intéressées peuvent communiquer avec la Banque;
- 10.2.2 s'assurer que des procédures adéquates sont en place pour examiner la communication faite au public de l'information financière extraite ou dérivée des états financiers;
- 10.2.3 recommander au conseil d'approuver la politique de divulgation de l'information financière et en assurer le respect;
- 10.2.4 faire rapport aux actionnaires sur la performance de la Banque.

11. Rapport

Le comité fait rapport de ses activités au conseil d'administration, verbalement lors de la réunion du conseil suivant d'ordinaire celle du comité, et par écrit lors de la réunion subséquente du conseil.

Le comité fait également rapport de ses activités annuellement aux actionnaires en relation avec l'assemblée annuelle des actionnaires.